

Le 18 septembre 2019

Monsieur Ronald Cormier  
Directeur général  
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.  
180, avenue Beauséjour  
Bonaventure (Québec) G0C 1E0

**Objet : Modalités de pêche sur la rivière Bonaventure en 2020**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 2 mai 2019, dans lequel vous nous transmettiez un extrait de résolution de votre assemblée générale annuelle, demandant au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) de modifier les modalités de pêche pour la rivière Bonaventure à compter de la saison 2020. La demande vise à mettre en place la récolte des petits saumons et d'imposer la remise à l'eau obligatoire des grands saumons durant toute la saison de pêche. De plus, vous indiquiez que l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure (APSB) s'engage à maintenir la réalisation d'un décompte de saumons à la mi-saison (fin juillet) et d'un décompte à la fin de la saison (mi-septembre).

Comme vous le savez, depuis la mise en place du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026, les populations de saumons sont classées selon trois grandes catégories en fonction de leur niveau moyen d'abondance au cours des cinq dernières années, soit les zones « saine », « prudence » et « critique ». Les modalités de pêche sont ensuite établies en fonction de ces catégories. En moyenne au cours des cinq dernières années, la population de saumons de la rivière Bonaventure se situe dans la zone « saine » car elle a dépassé son seuil de conservation optimal. Toutefois, comme la cible de gestion convenue avec l'APSB n'a pas été atteinte durant cette période, nous sommes tout à fait favorables à votre proposition d'imposer la remise à l'eau des grands saumons durant toute la saison de pêche à partir de 2020. Par le fait même, le plan d'intervention, tel que convenu en 2016, viendra à échéance.

Nous croyons que la mise en place de modalités de pêche adaptée à la situation propre à la rivière Bonaventure, permettra l'atteinte des deux principaux objectifs du Plan de gestion du saumon atlantique, soit la conservation et la persistance à long terme des populations de saumons atlantiques ainsi que la mise en valeur optimale de la pêche sportive du saumon atlantique. Nous en profitons également pour vous remercier pour votre collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion du saumon ainsi que votre expertise qui est essentielle au maintien de l'excellence du suivi des populations et des modalités de pêche.

**Verso**

Pour toute question, je vous invite à contacter la biologiste responsable de la gestion du saumon dans notre région, M<sup>me</sup> Valérie Bujold, au 418 360-8371, poste 233.

Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La directrice régionale,



Justine Desmeules, biologiste

c. c. M<sup>me</sup> Valérie Bujold, MFFP